



Formation CAFDES 2019/2021



Fiche d'inscription

PHOTO

Inscription couplée avec l'inscription au Master IGISM à l'Université de Nantes ?

oui non

Stagiaire

Mademoiselle

Madame

Monsieur

NOM : PRENOM :

Adresse Personnelle :

N°: Rue

Code postal : Ville :

Date de Naissance : / / Lieu de Naissance

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

(pour les étrangers date de validité du permis de séjour – joindre copie)

Téléphone personnel : Portable :

Adresse e.mail :

Employeur

Nom de l'employeur :

Adresse:

Code postal : Ville :

Adresse professionnelle *(si différente de l'employeur) :*

Adresse:.....

Code postal : Ville :

Téléphone Professionnel : Adresse e.mail :

Diplômes scolaires, universitaires et professionnels

(Joindre les photocopies)

Année	Diplôme préparé et Niveau*	Etablissement	Obtention

* Si nécessaire, se reporter au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Site internet : www.cnpc.gouv.fr

Stages de formation continue

(Joindre attestations)

Année	Thème - lieu	Organismes	Durée	Validation

Renseignements professionnels

(Joindre attestations ou certificats de travail)

Période	Poste occupé et activité	Entreprise - lieu

Total Expérience professionnelle (nombre d'années) :

Dont expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale (nombre d'années):

Situation professionnelle actuelle

Etablissement ou Service :

Poste occupé :

Responsabilités exercées :

Date d'entrée en fonction :

INITIATIVES OU RESPONSABILITES ASSOCIATIVES, MANDATS ELECTIFS, TRAVAUX PERSONNELS.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Si vous envisagez de demander la dispense de certains enseignements, veuillez remplir la fiche "Demande de dispenses ou allègements d'enseignements Formation CAFDES"

FINANCEMENT

▪ Coût de la formation : 16.141 €

Deux situations possibles :

- Vous souhaitez vous inscrire uniquement à la formation CAFDES : coût : 16.141 € à régler à l'ARIFTS Site Nantais
- Vous souhaitez vous inscrire à la fois au CAFDES et au MASTER IGISM : règlement de 16.141 € à L'ARIFTS

▪ Mode de financement :

.....
.....
.....
.....
.....

Joindre l'accord de financement ou, indiquer l'état d'avancement de vos démarches

Date et signature :

PIECES A JOINDRE

- 1 lettre présentant et commentant votre candidature et votre projet professionnel et de formation ;
- attestation de réussite à la sélection CAFDES
- 1 photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- 1 photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;
- 2 photos d'identité (*dont une collée sur ce dossier et la seconde envoyée par mail*)
- 2 timbres au tarif en vigueur
- 1 copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger) et tous documents pouvant expliciter les formations que vous auriez pu suivre
- 1 copie de la note sur la fonction de direction déposée lors de l'inscription à la sélection
- certificat de travail précisant votre fonction actuelle
- certificat(s) de travail antérieur(s)
- 1 copie de votre carte de demandeur d'emploi si tel est votre cas
- 1 curriculum vitae détaillé précisant votre situation ci-après : Ces informations sont déterminantes pour définir la **durée précise de vos stages (175 heures ou 510 heures)**
 - candidat en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou dans une fonction d'encadrement (même si hors secteur sanitaire et social)
 - candidat dans une fonction d'encadrement hors champ sanitaire ou social
 - candidat n'étant pas dans une fonction d'encadrement et travaillant hors champ sanitaire ou social
 - candidat demandeur d'emploi
- Le document ci-joint de demande d'allègement ou de dispense le cas échéant

La commission d'admission CAFDES/MASTER se tiendra courant mai 2019

Retour du dossier dès que possible

à : **ARIFTS Site Nantes**
Formation CAFDES
10 rue Marion Cahour
44400 REZE

Personnes à contacter :

- ✚ **Responsable pédagogique** : Emmanuelle ROBERT 02.40.75.92.75 mail : e.robert@arifts.fr
- ✚ **Assistante formation** : Corinne LECONTE 02.40.75.94.00 mail : c.leconte@arifts.fr

AVIS DE LA COMMISSION CAFDES

Favorable

Défavorable Motif : _____

A la date du

signature :

ANNEXE IV de l'Arrêté du 5 juin 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

<i>Diplôme détenu par le candidat</i>	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Diplôme supérieur en travail social (DSTS)	Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)
Domaines de formation du CAFDES			
DF1 : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service	Allègement	Allègement	Dispense
DF2 : management et gestion des ressources humaines	Allègement	Allègement	Allègement
DF3 : gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service	Allègement		
DF4 : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Article 7 de l'Arrêté du 5 juin 2007 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

Les candidats titulaires d'un diplôme ou certificat mentionné à l'annexe IV du présent arrêté peuvent bénéficier d'allègements de formation et de dispenses d'épreuves de certification dans les conditions prévues à l'annexe 4 du présent arrêté.

Les candidats titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau I et figurant sur une liste fixée par le directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves de certification et du temps de formation afférent dans les conditions suivantes :

- l'établissement dispensant la formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale transmet à l'Ecole des hautes études en santé publique les demandes des candidats souhaitant bénéficier d'une telle dispense d'épreuve de certification et assortit ces demandes d'une proposition argumentée ;

- l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique arrête chaque année la liste des diplômes permettant la dispense des épreuves de certification selon des modalités définies par elle. Cette liste est communiquée aux établissements de formation, au ministre chargé des affaires sociales et aux représentants de l'Etat dans les régions.

Des allègements de formation théorique ou de stages peuvent en outre être accordés par les établissements de formation.